

Compte rendu – Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit Octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Le Maire, Jean-Louis REVERT, Stéphane PINABEL, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Jean-Pierre LAURENT, Claudine LEMARDELE, Sighilde LEGOUPIL, Gaële LEROUVREUR, Christophe BELZ, Edwige PERINET, Philippe FAUVEL, Alain DESPLANQUES, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Elisabeth DUHOUX.

Absents excusés :

Annick MARIE a donné pouvoir à Annie POISSON
Claude DUPONT a donné pouvoir à Monsieur Le Maire,
Corinne LAUFER a donné pouvoir à Stéphane PINABEL.

M. Stéphane PINABEL est désigné Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20H35.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur Le Maire d'inscrire les six questions diverses suivantes à l'ordre du jour :

- Mise aux normes des passages à niveau : rectification de la délibération du 1/10/2013
- Demande de déclassement du Chemin Rural n°9 dit « des Landes »
- Fixation d'un montant de loyer pour la maison située 17 Rue G. le Conquérant
- Signature d'une nouvelle convention pour la mise à disposition de personnel pour les TAP
- Décision à prendre sur la poursuite de la Garderie du Mercredi midi
- Contrat de territoire 2014 : Délibération complémentaire pour la viabilisation du lotissement de 20 HLM

INFORMATIONS PREALABLES :

Monsieur Le Maire donne quelques bonnes nouvelles :

- 1) La subvention de l'Etat pour les travaux d'enrochement de Barneville-Plage d'un montant de 265 291€ a été versée le 2 Octobre dernier. Nous avons également perçu le FCTVA et pour l'instant l'état de la Trésorerie est très correct.
- 2) Cet été, un touriste a été victime d'un arrêt cardiaque sur la plage de Barneville. Les premiers secours ont été prodigués par les Jeunes pompiers surveillants de plage avant qu'il ne soit transporté au CHU de Caen. Les gestes de secours effectués lui ont sauvé la vie et il a transmis il y a quelques jours une très gentille lettre de remerciements.
- 3) Lors d'une réunion avec les responsables de la Poste il y a quelques semaines, ces derniers ont affirmé que le bureau de poste de Carteret, menacé de fermeture, resterait finalement ouvert avec un facteur-guichetier.

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal.

- Signature d'un bon de commande pour le changement de la chaudière de la Maison des Associations avec l'entreprise FOUCHARD – 8 290.00€HT
 - Monsieur Le Maire tient à remercier Thierry TOTAIN et André MARION, qui grâce aux conseils de l'Agence Manche Energie, après une étude thermique ont pu trouver la solution adéquate au chauffage de ce bâtiment avec une économie certaine d'environ 5 000€ à l'achat et des économies d'énergies.

- Signature de l'avenant de prolongation pour deux mois du marché passé avec la Société API pour la fourniture et la livraison de repas pour la Restauration Scolaire en l'attente des résultats d'une nouvelle consultation.
 - Monsieur Le Maire explique que malgré un avis favorable de la Commission Jeunesse pour une livraison de repas en liaison chaude et cuisine traditionnelle en provenance du Collège de Port-bail, le bureau municipal, au vu du surcoût, préfère se laisser un temps de réflexion et d'étude plus approfondi pour une nouvelle solution à la prochaine rentrée de septembre. Il précise qu'il faudra également faire un bilan avec les parents, car une augmentation du prix du repas devra être envisagée.
 - Delphine JIMENEZ-GRENIER, membre de la Commission s'interroge sur cette décision, car la commission n'était pas favorable à la poursuite d'une livraison en liaison froide. Elle rapporte que les enfants se sont toujours plaints de la nourriture. Ces dires sont appuyés par David LEGOUET et Gaële LEROUVREUR. Elle précise que cette situation dure depuis 10 ans et elle trouve regrettable puisqu'une solution de cuisine traditionnelle et reconnue était trouvée et validée. Elle rappelle que c'est important pour les enfants et que la commune doit poursuivre ses efforts sur la politique de l'enfance.
 - Monsieur Le Maire lui répond qu'il n'a pas aujourd'hui une vision clairement définie au niveau du budget 2015 et qu'il ne souhaite pas prendre une décision de dépense supplémentaire en l'état. Il faut en tout premier lieu voir ce que les parents pourront supporter comme augmentation, il rappelle que le reste à charge pour la commune en matière de restauration scolaire est de 65 000€ et que la solution proposée engendrerait un surcoût d'environ 25 000€. Il tient également à préciser que la jeunesse tient une place importante au sein de la Municipalité. Il ajoute qu'il trouve effectivement aberrant que les repas soient transportés chaque jour à partir de la Région Caennaise. Il n'est pas contre une nouvelle solution, bien au contraire, mais demande un délai jusqu'à la prochaine rentrée. Par ailleurs, il insiste sur la nécessité de consulter les parents sur une augmentation de 50 à 60 centimes par repas.

de consulter les parents sur une augmentation de 50 à 60 centimes par repas.

Autorisation de signature Acte rectificatif à intervenir avec les Consorts TROCQ et la Commune - Rectification cadastrale :

L'étude notariale a transmis un projet d'acte rectificatif entre les Consorts TROCQ et la Commune.

Monsieur et Madame TROCQ ont acquis en 1985 un terrain à l'angle de l'Avenue LEQUINDRE et du Boulevard des Ecréhous sur lequel ils ont construit une habitation.

Lors d'un acte complémentaire, il est apparu qu'une erreur de cadastre a été commise lors du premier acte. En effet, l'immeuble anciennement cadastré AII appartenant à la commune est porté au cadastre comme appartenant aux Epoux TROCQ en totalité alors qu'une partie, soit 174 m² se trouve incluse dans l'emprise du Boulevard des Ecréhous.

Pour réparer cette erreur cadastre, un nouveau plan de bornage a été réalisé par M. SAVELLI et un acte rectificatif doit être signé entre la Commune et les Consorts TROCQ mentionnant les données suivantes :

La Parcelle AI N°1 Rue Lequindre pour une contenance 5a19ca a été divisée en deux nouvelles parcelles :

- Section AI N° 488 pour une contenance de 1a74ca appartenant à la commune de BCT
- Section AI N° 489 pour une contenance de 3a38ca appartenant aux Consorts TROCQ.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte rectificatif.

Révision des droits de place des marchés forains.

La Commission des marchés forains, présidée par Stéphane PINABEL s'est réunie le 30 Septembre dernier en vue de faire un bilan sur les marchés forains de la Commune, d'envisager un déplacement du marché saisonnier de Barneville-Plage et d'en réduire la durée dans le temps (4 dimanches au lieu de 8, pour faute de fréquentation et de déballeurs) et d'étudier une proposition de hausse des tarifs, compte tenu des équipements mis à disposition des commerçants et des tarifs qui se pratiquent ailleurs.

Stéphane PINABEL donne pour information les tarifs actuellement pratiqués :

Marchés de Barneville et Carteret : 0.50€ le ml

Barneville-Plage : 0.75€ le ml

Forfait eau : 0.50€

Forfait électricité : 0.50€

Il informe que la Commission des marchés forains, sur proposition des syndicats a adopté les tarifs suivants qui s'avoisinent un peu plus que les précédents avec les tarifs des marchés des communes voisines.

En basse saison pour les trois marchés :

2€ le premier mètre et 0.60€ le ml supplémentaire

Forfait eau : 1.50€

Forfait électricité : 1.50€

Mise en place d'un petit panier : 2€

Haute saison :

3€ le premier mètre et 0.80€ le ml supplémentaire.

Forfait eau : 1.50€

Forfait électricité : 1.50€

Mise en place d'un petit panier : 3€

Mise en place d'un forfait de 30^e pour les camions outillages.

A une question de Christophe BELZ, il est répondu que le déplacement du marché se fera vers la Rue de la Gaieté et des sables d'or, les commerçants seront ainsi plus protégés du vent.

David LEGOUET demande si cette augmentation couvrira les frais de fonctionnement (personnel, nettoyage) car il pense que l'augmentation pourrait être plus élevée et que s'il y a un bénéfice, il pourrait être reversé à l'association des commerçants.

Il lui est répondu que l'augmentation couvre en partie les frais (recettes actuelles : 15 à 16 000€), et que le but de cette démarche était d'unifier les tarifs et non de dissuader les commerçants non sédentaires de venir sur les marchés de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition.

Révision des Tarifs du Centre Eugène Godey pour l'année 2015 :

La Commission des affaires économiques, sur proposition de Stéphane PINABEL propose d'augmenter les tarifs du Centre qui sont très bas par rapport aux autres centres de la région et d'autoriser la venue d'individuels, type hébergement Auberge de jeunesse, afin d'obtenir une occupation maximum du Centre, et tout au long de l'année.

Stéphane PINABEL explique qu'en effet, le coût de fonctionnement du Centre Eugène Godey, en reste à charge pour la Commune est d'environ 45 000€ par an. Ce centre n'est occupé à 100% et le but est de trouver des solutions afin qu'il le soit au maximum.

L'ouverture aux individuels est une première démarche. A une question de David LEGOUET sur une politique d'actions à mener pour faire connaître le Centre, Stéphane PINABEL répond que le responsable du Centre y travaille et que lui-même compte travailler avec l'Office de Tourisme pour proposer des classes de mer lorsque le pôle nautique sera en fonctionnement, de même que l'organisation de stages sportifs...etc. La réflexion est en cours.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a fallu régler cet été en urgence un problème avec l'accueil d'un séjour adapté pour lequel la DDCS a envisagé la fermeture du centre en raison d'une non-conformité sur des détecteurs d'ouverture des issues de secours. A cet effet, les gendarmes de renfort qui étaient logés au centre ont dû être relogés en urgence au Relais de la Gerfleur.

Toutes explications entendues, les nouveaux tarifs ainsi que le projet d'ouverture du Centre aux Individuels pour la partie chambre du Centre, sont adoptés à l'unanimité.

PUP Madame Mauger – PUP Monsieur Yvon :

Monsieur Le Maire informe qu'un PUP (Projet Urbain Partenarial : la commune avance les fonds et les pétitionnaires remboursent une fois les constructions terminées) a été accordé par le Conseil Municipal à Monsieur YVON et à Madame MAUGER pour une somme estimative supérieure à la dépense envisagée pour les deux personnes, il convient donc de revoir le montant des PUP car EDF avait estimé deux branchements pour un montant de 3129.26€HT pour Madame MAUGER et 2 587.01€ pour Monsieur YVON et un seul s'est avéré nécessaire pour un montant de 2 893.09€ qu'il convient de diviser par deux).

Le Trésorier ne veut pas émettre les titres en l'état. Il est nécessaire de rédiger deux nouveaux PUP d'un montant individuel de 1446€ 545.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal approuve cette décision.

Tarifs portuaires 2015 : avis du Conseil sur la proposition d'augmentation avant présentation en Conseil Portuaire.

Comme chaque année, le Conseil Portuaire qui se réunira à la mi-novembre, doit donner son avis sur le projet des tarifs qui seront appliqués sur le secteur portuaire à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Ces tarifs se divisent en deux groupes :

Les droits de port qui découlent d'un arrêté ministériel et concernent tous les produits qui transitent par le port et qui doivent subir une augmentation identique pour l'ensemble des prix compris dans cet arrêté et les tarifs d'outillage que le Conseil Municipal peut moduler à sa guise, en fonction de ses projets et de ses souhaits. Ces tarifs concernent notamment les tarifs des anneaux dans le bassin de plaisance et sur le port d'échouage.

Monsieur Le Maire propose une augmentation de 2% sur l'ensemble des tarifs sauf pour les tarifs Port à Sec et pour les jetons douche et lave-linge qui ont été augmentés de façon conséquente l'an passé.

Il est précisé que ces recettes concernent la section de fonctionnement du budget annexe du port et que les travaux pour 2015 concernent essentiellement la continuité de la réfection électrique des pontons et une provision pour une expertise de la porte.

David LEGOUET demande si l'augmentation de 2% est suffisante pour un équilibre du budget portuaire.

Monsieur Le Maire lui répond que cette augmentation concerne en majorité les recettes de fonctionnement pour la partie bassin de plaisance qui représente environ 650 000€, la partie pêche ne représente que 5 000€. Le budget, au titre de la comptabilité publique, est équilibré en section de fonctionnement. Mais il n'est pas possible, comme dans un service privé, de dégager une somme conséquente pour assurer une provision pour travaux d'entretien. Il rappelle que cette année, un ponton a été réparé et que l'électricité a été refaite, mais il faudrait réaliser des travaux sur la porte... et cela représente une somme importante que le budget portuaire ne peut réaliser sans emprunt. C'est pourquoi le projet d'extension portuaire présenté et qui semble séduire le Conseil Général ainsi que la DDTM et la DREAL reste un projet prioritaire. En effet, si ce projet aboutit, la porte actuelle n'aura plus lieu d'être, elle sera déplacée, il ne serait pas logique en l'état d'engager une somme de 2 à 300 000€ pour un ouvrage amené à disparaître.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'augmentation proposée.

Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion à la carte Achat – Caisse d'Epargne Basse-Normandie.

Monsieur Le Maire informe que la Caisse d'Epargne Basse Normandie est venue présenter il y a quelques temps, en présence du Trésorier un système de carte achat pour une simplification des dépenses liées aux petits achats.

En effet, une étude montre qu'au niveau national environ 70% des factures traitées au sein des collectivités sont inférieures à 1 500€ et ne représentent que 4% de la dépense globale. Cette masse de petites factures mobilise environ 60% du temps des agents affectés à leur traitement. A une échelle moindre, notre commune n'échappe pas à ce phénomène.

La solution pour une simplification de la commande publique et de réduction du coût et des temps de traitement des petites factures est la carte achat.

C'est une carte de paiement CB VISA sécurité, C'est également un outil de gestion et d'optimisation du traitement des achats. Elle est confiée à certains agents d'administration ou d'une collectivité, dûment mandatés pour effectuer des transactions d'achat auprès de fournisseurs préalablement identifiés dans l'outil de gestion et de contrôle de cette carte. De plus, les fournisseurs sont réglés immédiatement.

Jugée opportune par les services après vérification des factures pour les fournitures de petit entretien (factures souvent inférieures à 10€)

L'idée est de mettre en place cette carte achat avec un montant bloqué à 1000€ mensuel par carte dans un premier temps pour trois cartes (une au service technique, une au service administratif, et une au port) qui ont besoin régulièrement de petites fournitures pour assurer leurs missions. Il a de plus été demandé, pendant les travaux des ateliers municipaux, d'éviter les stocks importants.

La comptable n'a ainsi qu'un seul mandat mensuel à effectuer pour l'ensemble des opérations qui seront réglées avec la carte achat en fonction d'un relevé mensuel.

Un accès internet suffit pour le contrôle des dépenses réglées, à tout moment.

Le coût de la première carte est de 30€ mensuel, 5 € pour la seconde carte et la troisième est offerte. Une commission de 0.70% est prélevée par transaction.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, accepte la proposition de Monsieur Le Maire d'adhérer à cette carte achat pour une durée d'une année.

Autorisations de défense de la Commune dans différentes affaires.

La Commune a plusieurs recours devant le Tribunal Administratif

Deux recours contre une décision d'urbanisme et un recours pour retrait d'un arrêté d'interdiction de stationnement des campings cars sur le cap de Carteret.

Il est nécessaire, sur proposition de Monsieur Le Maire d'autoriser Maître Savereux à défendre la commune dans ces affaires : Camping-Cars , Legraverend, Ferey.

Elisabeth DUHOUX demande quelle construction gêne Monsieur et Madame FERREY ? Monsieur Le Maire lui répond que c'est un problème de vue. Avec la loi ALUR le COS est supprimé et leurs voisins ont déposé un Permis de Construire qui a reçu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme. Gaële LEROUVREUR demande pourquoi ce permis a été accepté, étant donné qu'il « bouchait » la vue des voisins ? Jean-Louis REVERT lui répond qu'il n'y avait aucune objection réglementaire à évoquer pour un refus, l'Architecte des Bâtiments de France ayant lui aussi, donné son aval.

Maître LAURENT souligne que M. et Mme FERREY ont attaqué la commune, mais qu'ils auraient pu attaquer directement leur voisin en procédure civile.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à mandater Maître SAVEREUX pour défendre les intérêts de la Commune dans ces différentes affaires.

Décisions Modificatives :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à procéder aux ajustements nécessaires sur certains comptes avant la fin de l'année, ainsi qu'il suit :

Budget du Port : + 13 000€ sur la ligne salaires (correspondant au montant des assurances groupe qui étaient réglées sur le budget communal – rectification en cours d'année)

A prélever pour 9 590.00 € sur la ligne dragages et pour 3 410.00€ sur la ligne 61 558 entretiens biens immobiliers.

Budget de la Commune ::

Chenillette : elle sera livrée et donc réglée en 2015, cependant une avance légale d'un taux de 30% de la dépense TTC, soit 53 935.75€ doit être versée au titulaire du marché au moment de la commande.

A prélever sur l'article 2313 – Pôle médical- opération 400 : - 54 000€.

Régularisation d'inscriptions suite à une demande de la Trésorerie pour les écritures spécifiques pour dépenses pour comptes de tiers (effacement de réseaux et interventions diverses)

4541 (dépenses) : + 1 116.00€

4542 (recettes) : + 1 116.00€

4581 (dépenses) : + 24 559.79€

4582(recettes) : + 24 559.79€

Etude d'impact Casino. :

Monsieur Le Maire rappelle que l'ouverture d'un casino nécessite une autorisation donnée par le Ministère de l'Intérieur, qui ne peut accorder cette autorisation qu'à des établissements implantés sur certaines communes (stations balnéaires, thermales ou climatiques ; villes principales d'une agglomération de plus de 50 000 habitants, sous conditions...). En cas de création, de renouvellement, voire de modifications sensibles du contrat la liant à son délégataire, la collectivité locale doit mener une procédure d'appel d'offres et établir une convention de délégation de service public avec son délégataire. Par ailleurs, depuis 2007, la réglementation des jeux prévoit que toute demande de création d'un nouveau casino soit accompagnée d'une étude d'impact qui doit notamment mettre en évidence l'existence d'une demande de jeux non satisfaite et permettre de mesurer les conséquences de l'ouverture d'un nouvel établissement de jeu sur les casinos voisins existants.

Il est proposé de lancer une consultation auprès de cabinets spécialisés pour lancer une étude d'Impact qui démontrera ou non la faisabilité d'un tel projet sur la Commune. Les casinotiers consultés ont précisé que cette étude est nécessaire, et qu'ils ne répondront à une éventuelle consultation qu'au vu des résultats de cette étude qui définira l'opportunité d'un tel marché sur la commune, son impact éventuel sur l'activité du casino de Cherbourg et celui d'Agon Coutainville, car si cet impact est supérieur à 15%, l'autorisation ne sera pas donnée...

Monsieur Le Maire suggère donc, dans cette perspective de réaliser cette étude d'impact et si elle est positive, il conviendra d'imaginer les formules à proposer.

Elisabeth DUHOUX précise que ce n'est pas la première fois qu'un projet de casino est évoqué et que cette étude doit exister.

Stéphane PINABEL lui répond que cette étude doit être réalisée avant de déposer la demande de jeux auprès du Ministère par le casinotier.

David LEGOUET estime que la Commune a déjà dépensé beaucoup pour ces projets. Il demande s'il est possible d'obtenir les coûts. Il lui est répondu que les seules dépenses afférentes à ce dossier ne concernent que les frais de publication dans les revues spécialisées.

Elisabeth DUHOUX et Gaële LEROUVREUR pensent qu'il n'y aura des casinotiers intéressés que si l'extension portuaire est réalisée.

Monsieur Le Maire répond que si cela pouvait être vrai il y a quelques années, les données ont aujourd'hui changé. Ce qui fonctionne aujourd'hui, ce sont les petit casinos, comme pourrait l'être celui de Barneville-Carteret, avec une clientèle très locale. La clientèle des îles anglo normandes ne représenterait, d'après les casinotiers rencontrés, qu'une très faible part.

Il en est de même pour le lieu d'implantation, il y a quelques années, le lieu idéal semblait être le secteur du Carrefour Boudet, aujourd'hui les casinotiers préféreraient s'implanter à côté d'une grande surface pour des tas de raisons, la proximité avec les clients potentiels et également la proximité immédiate des parkings.

Il précise que la commune est demandeuse, et qu'un casino pourrait apporter environ 25 à 30 emplois, ce qui n'est pas négligeable, car c'est bien l'emploi qui doit être développé sur la commune, afin de faire venir des jeunes actifs.

A ce sujet, Monsieur Le Maire précise que les 20 petits logements HLM à côté de la gendarmerie seront mis en location à partir du mois de Février 2015. Annie POISSON précise qu'elle a reçu 50 demandes de logements environ, la commune est donc bien attractive.

Au sujet du casino, Monsieur Le Maire précise que ce pourrait être un pouvoir d'attractivité supplémentaire, il n'est pas certain que cela puisse se réaliser, mais il faut tout essayer et la première chose à faire est cette étude d'impact afin de pouvoir connaître clairement la faisabilité de cette opération.

Si les résultats sont négatifs, le projet s'arrêtera là et la commune aura engagé des frais, certes, mais elle saura pourquoi et s'ils sont positifs, le coût de l'étude pourra être, d'une manière ou d'une autre, répercuté sur le titulaire de la DSP.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, moins trois abstentions de Gaële LEROUVREUR, Elisabeth DUHOUX et David LEGOUET, autorise Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour l'étude d'impact.

Subvention au Collège André Miclot pour un voyage élèves – Guernesey :

Monsieur Le Maire fait part d'un courrier émanant du collège André Miclot portant sur une demande d'aide de la Municipalité pour un voyage linguistique organisé vers Guernesey. Le coût du voyage pour les familles est de 50€. 10 élèves domiciliés sur la commune sont concernés.

Il propose une aide de 25% du montant du voyage par élève : soit 125€ au total.

Afin d'éviter des délibérations multiples, Monsieur Le Maire demande une délibération de portée générale c'est-à-dire acceptant un principe de participation de 25% pour chaque demande de subvention pour des voyages linguistiques émanant de collèges ou de lycées où des élèves de Barneville-Carteret sont scolarisés, avec cependant un plafond par élève qui ne devra pas dépasser 60€.

David LEGOUET propose également qu'un seuil minimal de 20€ par élève soit adopté.

Toutes explications entendues, le Conseil valide cette proposition et fixe donc à 200€ le montant de la participation de la commune au voyage de Guernesey et accepte le principe pour toutes les autres demandes à venir, et mandate Monsieur Le Maire pour étudier l'opportunité des demandes qui seront présentées.

Convention avec la 3CI et l'EPIC pour le recouvrement de la Taxe de séjour du port :

La Communauté de Communes, depuis sa création est compétente pour la fixation et le recouvrement de la taxe de séjour. La Commune de Barneville-Carteret par sa vocation

touristique facture la taxe de séjour sur les hébergements du centre Eugène Godey et sur le port de Barneville-Carteret. Elle reverse ensuite, par le biais de conventions signées, ces sommes à la 3CI.

Depuis la création de l'EPIC, la 3CI lui a confié par délibération, l'encaissement de la taxe de séjour (part départementale et par communautaire) sur le territoire communautaire.

Il convient donc de signer une nouvelle convention entre la 3CI, l'EPIC et la Commune pour le reversement à l'EPIC des sommes encaissées par le Régisseur des Recettes et d'avances des droits de port au titre de la taxe de séjour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Mise aux normes des passages à niveaux :

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la demande de l'ATCM, Le Conseil Municipal, par délibération du 1^{er} Octobre 2013, a accepté de participer à la mise aux normes des deux passages à niveaux sur la commune de Barneville-Carteret, nécessaire selon les réglementations en vigueur, à savoir la mise aux normes d'un PN en 2014 et de l'autre en 2015. Le montant était fixé à environ 7 800.00€HT par PN. Selon cet accord, validé par Monsieur Le Maire et par Thierry TOTAIN, Adjoint aux Travaux, , l'Association présente aujourd'hui le devis à valider. Cependant, par rapport au devis initial, le devis définitif s'élève à s'élève à 8 060.00€ HT en raison de l'opportunité d'obtenir une peinture spéciale bord de mer, certes plus chère (surcoût de 260€) mais plus résistante dans le temps.

Il convient de délibérer sur ce nouveau montant.

Jean-Louis REVERT souhaiterait savoir si toutes les communes traversées par ce train sont également sollicitées et vont participer à ces mises aux normes sur leur territoire.

Thierry TOTAIN répond que la question posée ce soir concerne la sécurité sur notre territoire, peu importe les autres communes.

Alain DESPLANQUES répond que le type de passage à niveau demandé se justifie par le trafic et qu'évidemment, ce sont les deux communes de Barneville-Carteret, avec deux passages à niveau et Port-bail avec un, qui sont le plus concernées. Sur St Jean de la Rivière et St Georges de la Rivière, le trafic routier étant moins important, la signalisation actuelle est suffisante.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le devis correspondant au Passage à Niveau de la Rue Hauvet pour l'année 2014 et selon engagement antérieur, celui pour l'année 2015 correspondant au Passage à Niveau de la Rue de la République.

Demande de déclassement du Chemin Rural n°9 dit « des landes »

Monsieur Le Maire informe que Thierry TOTAIN a été saisi à plusieurs reprises par Monsieur TRUFFAUT, Propriétaire riverain d'un champ sur le chemin rural n° 9 dit « des Landes » qui est intéressé par son acquisition.

Ce chemin n'est plus utilisé ni entretenu. Les autres propriétaires des champs voisins ayant un accès par ailleurs.

Si le Conseil est favorable à cette demande, une procédure de déclassement doit être engagée.

Cette procédure nécessite une délibération du Conseil, une enquête publique d'une durée de 15 jours avec à l'appui, notice et plan, et la désignation d'un Commissaire enquêteur par le Maire (qui ne pourra être ni un élu ni un agent communal), un bornage, une demande d'estimation de biens auprès de France Domaine et une nouvelle délibération du Conseil au vu des résultats de l'enquête et du prix fixé.

Alain DESPLANQUES rappelle que Monsieur TRUFFAUT a été sollicité pour la vente de son autre terrain en vue de l'extension de la zone artisanale, cela pourrait lui être rappelé.

Monsieur Le Maire profite de cette intervention pour informer qu'au vu de la carte que lui a remis la DDTM avec les possibilités offertes par la loi littorale, ce terrain ne pourra être construit. Il rappelle d'ailleurs que cette carte date de juin 2013.

A une interrogation d'Alain DESPLANQUES sur cette nouvelle disposition de la loi littorale, Monsieur Le Maire répond que cette loi n'a pas de décret d'application et que c'est donc la jurisprudence qui fait force de loi et qui par conséquent, ajoute de nouvelles règles à chaque nouvelle décision, d'où la difficulté d'avoir une vision à long terme. Cette carte interdit toute possibilité de nouvelle construction dans tous les hameaux.

Toutes explications entendues, le Conseil accepte que Monsieur Le Maire engage les démarches nécessaires au déclassement du Chemin Rural n°9.

Fixation d'un montant de loyer pour la maison située 17 Rue G. Le Conquérant.

Monsieur Le Maire rappelle que cette maison d'habitation, située entre l'Office du Tourisme et la Trésorerie a été achetée en décembre 2013 par la Commune.

Occupée précédemment par une personne atypique, elle a nécessité un gros nettoyage et un rafraichissement avant de la mettre en location éventuellement.

Les meubles qui restaient à l'intérieur ont été enlevés par les services techniques et une société a procédé au nettoyage intérieur.

Actuellement, les services techniques refont les tapisseries et les peintures.

C'est une petite maison avec au rez de chaussée une pièce principale, un sanitaire et un petit débarras donnant sur une courette. A l'étage : une salle de bain et une chambre.

Il serait bon de pouvoir proposer cette habitation en location de dépannage avec un loyer peu élevé, étant précisé que la Commune ne demande pas le versement d'une caution pour les logements qu'elle met en location.

Un montant de 230€ mensuel est proposé. (Environ 4% du prix d'achat rapporté au mois)

Toutes explications entendues, le Conseil valide cette proposition.

Monsieur Le Maire, à cet effet, fait un point sur le patrimoine important de la commune. Il a mandaté la Commission du patrimoine pour faire un travail sur tout ce domaine. Il y aura une réflexion à mener au vu de ce travail. Il précise à ce sujet que la commune est très bien équipée, mais que beaucoup de bâtiments, pour des raisons financières, ne sont pas entretenus, certains pourront sans doute être proposés à la vente ou à la location.

Philippe FAUVEL demande la possibilité d'obtenir la liste de tous les bâtiments et terrains communaux, il lui est répondu par l'affirmative.

Signature d'une convention pour les TAP (Nouveaux rythmes scolaires)

Lors du Conseil du mois de septembre le Conseil Municipal a validé la mise à disposition de deux agents communaux à raison de 3h00 par semaine (1h30 par agent) pour la mise en place des TAP, La Communauté de communes remboursant les salaires des agents concernés pour les temps d'occupation TAP, à la commune.

La 3CI est confrontée à un désistement d'un animateur et elle demande la possibilité de détacher un agent supplémentaire en la personne de Sylvie MESLIN qui, si le Conseil est favorable, accepte cette proposition, elle travaille pour l'instant sur l'école du clos des sources, à la salle de sports, elle surveille les enfants lors du transport scolaire du matin et du soir et assure la surveillance à la cantine. Ces trois heures peuvent être englobées dans son planning de travail, puisqu'une classe maternelle a été supprimée cette année, elle assure un travail de soutien à la nouvelle directrice, momentanément.

Les conditions de ce « détachement » sont les mêmes que pour les deux conventions déjà signées avec la 3CI pour les deux autres agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

Garderie du Mercredi :

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé la mise en place d'une garderie pour le mercredi pour une période d'essai jusqu'au 15/10/2014.

Depuis la rentrée, le nombre d'enfants concernés varie entre 4 et 6. Le minimum d'enfants pour la mise en place était de 5. La 3CI demande l'avis du Conseil Municipal pour la poursuite de cette garderie étant entendu qu'à la rentrée 7 enfants pourraient être concernés. Dans le cas d'un maintien, c'est la 3CI qui prendrait cette garderie à sa charge, ainsi que celles mises en place sur les autres écoles du territoire.

Annie POISSON informe que lors d'une rencontre avec les responsables des parents d'élèves, Annick MARIE a évoqué ce problème. Les parents d'élèves se sont engagés à relayer l'information, car il semblerait que certains parents n'aient pas intégré que cette garderie provisoire pouvait être pérennisée, il conviendrait donc que cette mise en place soit prolongée au moins jusqu'à Noël, il sera temps, à ce moment-là de faire un nouveau bilan.

Si la 3CI prend à sa charge cette garderie du Mercredi, elle demande au Conseil Municipal, l'autorisation de conserver les modalités d'accueil par le personnel communal (un agent pendant une heure) et elle prendra à sa charge le montant de la dépense salariale occasionnée. Monsieur Le Maire rappelle que lors de l'enquête sur cette garderie, environ 20 familles s'étaient prononcées favorablement... Jean-Louis REVERT précise que par expérience, dans la commune où il était élu précédemment, le même phénomène s'était produit. Mais certains parents vont pouvoir être amenés à changer leur temps de travail si cette garderie est maintenue. David LEGOUET fait remarquer que le coût est assez élevé par rapport à la garderie du matin et qu'il permet de payer l'agent communal : pas d'impact sur les finances communales et communautaires.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide le maintien de la garderie jusqu'à Noël avec une prise en charge par la Communauté de Communes.

Contrat de territoire : Délibération complémentaire pour la viabilisation des HLM :

Les travaux de viabilisation du lotissement de 20 HLM à côté de la Gendarmerie sont inscrits au contrat de territoire (subventions du Conseil Général de la Manche visant certaines opérations définies, pour lesquelles la Communauté de Communes est organisme d'enregistrement et de suivi pour l'ensemble des communes du territoire) pour une participation à hauteur de 15% de certains travaux éligibles.

Les travaux ont été confiés par délibération aux entreprises MESLIN et SARLEC, cependant, le conseil général demande de spécifier explicitement la demande de subvention départementale pour ces travaux.

Le bilan financier de l'opération est le suivant :

Dépenses :

Travaux éligibles : 78 834.95€

Travaux non éligibles (fournitures et pose de mâts) : 22 800.00€

Recettes :

Subvention contrat de territoire (15% du montant HT des dépenses éligibles), soit 11 825.24€, le reste étant à charge de la commune.

La parole est donnée aux Conseillers Municipaux :

Christophe BELZ rappelle que le panneau d'information de Barneville-Plage est toujours hors service. Stéphane PINABEL lui fait part d'un désaccord avec la Société qui gère ces panneaux en raison d'une demande de passage à des panneaux numériques pour une mise en ligne plus facile, validée par les responsables de l'Office de Tourisme. Mais un problème d'entente est survenu entre la société qui gère les panneaux et l'opérateur. Ce problème devrait être résolu prochainement.

David LEGOUET demande des informations sur l'agrandissement de la supérette de Barneville-Plage. Monsieur Le Maire lui répond que pour l'instant il n'a pas plus d'informations à donner que ce qui a été mentionné dans le compte rendu dernier bureau municipal, transmis à chaque conseiller. Il a reçu Monsieur TANON avec des représentants d'une enseigne de proximité. Un agrandissement est nécessaire et dans ce cas, Monsieur Le Maire a fait savoir que le loyer serait plus élevé. Monsieur Le Maire est en attente de devis. Alain DESPLANQUES fait remarquer que ce pourrait être éligible au contrat de territoire. C'est à étudier, mais peu probable car il semblerait que soient éligibles les travaux pour le maintien du dernier commerce et seulement en zone de ruralité.

Jean-Louis REVERT fait savoir qu'un deuxième tome plus étoffé de la « libération de Barneville-Carteret » sera bientôt disponible, avec plus de témoignages.

La séance est levée à 22h55.

Vu, Le Maire,
Pierre GEHANNE,

